



PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2018

Le mardi 27 mars à 19 heures, le conseil communautaire, suite à la convocation de M. le Président en date du 21 mars 2017, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, sous la présidence de M. Jean-Michel COMBET, Président.

¶¶¶

APPEL NOMINAL

Présents :

Commune d'Allonzier la Caille
M. Michel de REYDET

Commune d'Andilly
M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier
M. Jean-Michel COMBET

Commune de Copponex
M. François RICHER

Commune de Cruseilles
M. Daniel BOUCHET, Mme Brigitte CARLIOZ, M. Bernard DESBIOLLES, M. Louis JACQUEMOUD,
M. Louis-Jean REVILLARD, M. Christian BUNZ, Mme Catherine CHALLANDE, Mme Dorine PEREZ,
M. Frank GIBONI

Commune de Cuvat
M. Dominique BATONNET, Mme Marcelle BUFFARD

Commune du Sappey
Madame Laura VIRET

Commune de Saint Blaise
M. André VESIN

Commune de Menthonnex en Bornes
M. Guy DEMOLIS, M. Bernard SAILLANT

Commune de Villy le Bouveret
M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Vovray en Bornes
M. Xavier BRAND

Procurations :

M. Gilles PECCI, Mme Corinne GARCONNET, M. Georges Noël NICOLAS, commune d'Allonzier la Caille
M. Jean-François VERNON, Mme Charlotte BOETTNER, Commune de Villy le Pelloux

Absents :

M. Jean-Louis FELFLI, M. Christophe BOYER, Commune de Cernex

Absente excusée :

Mme Catherine BEYHURST, Commune de Copponex

Présents : 26

&&&

M. le président souhaite la bienvenue aux délégués.

Les conseillers communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire au sein du conseil. M. le président propose aux membres du conseil de désigner le secrétaire par ordre alphabétique des délégués ; Mme Dorine Perez a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. le président propose que les délibérations aient lieu à main levée. Tous sont unanimes. Il précise également qu'il rajoutera à la fin du conseil communautaire une motion relative au maintien de la trésorerie à Cruseilles.

Lors de l'approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 27.02.2018, M. Louis Jacquemoud demande à prendre la parole ; M. le président lui précise que s'il s'agit de remarques faisant suite à son intervention sur une des délibérations, elle lui sera donnée à la fin du conseil communautaire.

M. le président remercie Mmes Christine Megevand et Dominique Alvin pour leur présence et excuse Messieurs Pierre Gal, M. Julian Martinez, Gilles Pecci et Georges-Noel Nicolas retenus au SCOT pour l'examen du PLU des communes de Copponex et du Sappey.

Délibérations

FINANCES

1. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION, *VOTÉE A L'UNANIMITÉ*

M. Daniel Bouchet rappelle que l'ordonnateur s'est assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, ainsi que celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

Considérant les résultats du compte de gestion faisant apparaître pour l'exercice budgétaire 2017 (avec reprise des résultats de l'exercice 2016, mais sans prise en compte des restes à réaliser) :

Pour le budget principal :

- Un excédent de fonctionnement de	:	1 103 424,06	€
- Un excédent d'investissement de	:	1 083 177,97	€

Pour le budget assainissement :

- Un excédent de fonctionnement de	:	338 989,18	€
- Un déficit d'investissement de	:	253 468,74	€

Pour le budget eau :

- Un excédent de fonctionnement de	:	832 346,22	€
- Un excédent d'investissement de	:	258 076,52	€

Pour le budget ZA Voisins :

- Un déficit de fonctionnement de	:	19 974,06	€
-----------------------------------	---	-----------	---

Pour le budget Usse et Bornes :

- Un excédent de fonctionnement de	:	21 019,90	€
- Un excédent d'investissement de	:	1 806,56	€

M. Daniel Bouchet souligne que les résultats de l'exercice 2017 montrent une amélioration des niveaux d'épargne, conséquence de la stabilisation des dépenses de fonctionnement (- 0,2 %) et de la progression des recettes (+ 3,0 %), due notamment à une majoration des fonds frontaliers et au dynamisme des bases.

Comme l'ensemble des collectivités territoriales, la CCPC reste soumise à l'effort de redressement des comptes de la nation - bien qu'atténué en 2017 par rapport aux deux années précédentes - et à une contribution au FPIC.

Il rappelle quelques éléments figurant dans le rapport de présentation concernant l'investissement et l'endettement notamment.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - Arrivée de Mme Laura Viret et de M. Jean-Marc Bouchet

Conformément aux dispositions du CGCT, M. le président quitte la salle et après avoir cédé la présidence de M. Daniel Bouchet pour le vote des délibérations portant sur le compte administratif 2017

1. BUDGET GENERAL, **VOTEE A L'UNANIMITE**
2. BUDGET ASSAINISSEMENT, **VOTEE A L'UNANIMITE**
3. BUDGET EAU, **VOTEE A L'UNANIMITE**
4. BUDGET ZONE DES VOISINS, **VOTEE A L'UNANIMITE**
5. BUDGET CDRA, **VOTEE A L'UNANIMITE**

AFFECTATION DES RESULTATS - Reprise de la présidence de la séance de M. Jean-Michel Combet

Après avoir remercié les membres du conseil communautaire de leur confiance, il fait procéder aux délibérations concernant l'affectation des résultats 2017 :

6. BUDGET GENERAL, **VOTEE A L'UNANIMITE**
7. BUDGET ASSAINISSEMENT, **VOTEE A L'UNANIMITE**
8. BUDGET EAU, **VOTEE A L'UNANIMITE**
9. BUDGET CDRA, **VOTEE A L'UNANIMITE**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

M. Daniel Bouchet rappelle que le budget primitif 2018 du budget général et des budgets annexes prend en compte les orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 27 février 2018.

Il se caractérise par une augmentation des volumes financiers :

- + 30,85 % d'augmentation des crédits entre le BP 2017 et celui de 2018 sur l'ensemble des budgets
- + 52,78 % sur l'investissement
- A lui seul, le budget général passe de 17,6 M€ à 24,6 M€, fonctionnement et investissement confondus, soit une augmentation de 40 %

Cette augmentation trouve plusieurs justifications :

- Le démarrage attendu de plusieurs opérations d'investissement dont plusieurs dépassent le million d'euros en crédits de paiement 2018 (gymnase, école Sappey-Vovray, pôle socio-éducatif, interconnexion avec le réseau d'eau du Grand Annecy),
- L'endettement correspondant à ces investissements (un appel à l'emprunt prévisionnel d'environ 5 M€ est inscrit sur l'ensemble des budgets)
- Les recettes fiscales avec l'impact du régime de fiscalité professionnelle unique et celui d'une hausse des taux

Les inscriptions budgétaires tiennent compte des réalisations de l'année précédente, et exposées en détail lors de l'examen du CA 2017, pour la section de fonctionnement.

10. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET GENERAL, **VOTEE A L'UNANIMITE**

11. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET ASSAINISSEMENT, **VOTEE A L'UNANIMITE**

12. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET EAU POTABLE, **VOTEE A L'UNANIMITE**

A l'issue de ces votes, M. le président rappelle que tous les budgets confondus représentent 36 millions d'euros, un niveau jamais atteint par la communauté de communes et remercie l'administration pour leur préparation.

13. SOUTIEN A LA MOTION CONCERNANT LE FINANCEMENT DES AGENCES DE L'EAU, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le président relaie l'inquiétude manifestée par l'association des Maires de Haute-Savoie, à l'origine du texte de la motion, quant aux financements des agences de l'eau, dans un contexte marqué par la réorganisation des compétences eau et assainissement et la mise en œuvre de la complexe et coûteuse compétence GEMAPI.

14. BUDGET ZONE DES VOISINS, **VOTEE A L'UNANIMITE**

15. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 USSES ET BORNES, **VOTEE A L'UNANIMITE**

Ce budget n'enregistre pas d'évolution de la participation des communautés de communes adhérentes.

16. GAL LEADER USSES & BORNES MOBILISATION ET GESTION DE LA FORET PRIVEE DES USSES & BORNES 2018-2019, **1 CONTRE**

Depuis 2014, le territoire Ussets & Bornes souhaite travailler à la valorisation de la forêt locale, une des filières prioritaires du programme Leader. La participation à ce programme en faveur de la forêt a été évoquée à deux reprises en Bureau communautaire sans recueillir une adhésion suffisante pour être retenu par la CCPC.

En tant que structure porteuse du GAL Leader Ussets & Bornes, la CCPC doit approuver le marché d'un montant de 172 000 € sur 3 ans, qui sera mis en œuvre sur l'ensemble des EPCI du GAL, hormis la CCPC.

M. Vincent Humbert rappelle que les enjeux et les conditions de participation ont été exposés à deux reprises. M. Christian Bunz regrette également la position de la CCPC compte tenu notamment de ses apports sur l'économie rurale, ajoutant que le territoire ne compte plus aucune scierie.

A l'inverse, M. Daniel Bouchet considère qu'il y a d'autres priorités et, se fondant sur un article de presse récent, que les propriétaires forestiers « se portent bien ». M. Xavier Brand fait aussi part de son scepticisme, indiquant qu'une action similaire n'avait pas été menée à son terme sur sa commune.

17. USSES & BORNES - INDEMNITES DE DEPLACEMENT DU CHEF DE PROJET LOCAL ANNEE 2018 - Sortie de M. Vincent Humbert, **VOTEE A L'UNANIMITE**

Il s'agit d'un remboursement des frais de déplacements du Président du comité de programmation Leader, engagés dans le cadre de la mise en œuvre du projet de territoire Usse et Bornes et des démarches qui en découlent.

Dans un souci de simplification administrative, il est proposé une délibération pour la durée du programme Leader.

18. GAL LEADER USSES & BORNES MISSION D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES FILIERES PRIORITAIRES DES USSES & BORNES ANNEE 2018, **VOTEE A L'UNANIMITE**

La stratégie du programme Leader Usse & Bornes repose sur la valorisation économique des filières alimentaires, de la forêt-bois, du tourisme et des services de proximité. Une attention particulière est apportée à l'accompagnement des entreprises et des collectivités dans leurs projets de développement. Pour cela, le territoire a fait appel à un prestataire extérieur par appel d'offre (délibération 2017-3 du 21 février) chargé de :

- Soutenir l'entrepreneuriat : accompagnement des entreprises pour l'essor de nouveaux produits et appui aux projets d'hébergement d'entreprises (coworking...)
- Rapprocher l'offre et la demande : développer des relations d'affaires et les circuits courts. Cas du salon A PRO LOCAL
- Accélérer la montée en compétences des acteurs en favorisant notamment le rapprochement entre écoles et entreprises

Comme prévu dans l'acte d'engagement, le marché avec la Maison de l'Economie Développement a été reconduit en mars pour 1 an sur proposition du comité de programmation.

Cette action peut être financée à hauteur de 64 % par l'Union européenne au titre du programme Leader Usse et Bornes.

19. VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE 2018, **1 ABSTENTION 1 CONTRE**

M. Daniel Bouchet indique que le DOB a mis en évidence la diminution progressive de l'autofinancement à moyen terme et expose l'argumentaire figurant dans le rapport de présentation de la délibération.

La délibération propose une hausse de 7 % des 4 taxes.

M. Louis-Jean Revillard demande si la GEMAPI est comprise dans les 7 % ? ; Le financement de cette compétence relève d'un mode de calcul différent : La collectivité vote un montant de travaux à réaliser (qui peut être déterminé par les comités de rivières) que les services fiscaux ventilent sur l'ensemble des taxes locales.

M. le président rappelle qu'une augmentation des taux avait déjà été envisagée l'année passée, sans être concrétisée. Il ajoute que l'ambitieux programme d'investissement le justifie et que les taux sont stables depuis (au moins) 2004.

Plusieurs simulations ont été opérées sur un échantillon de situations

M. Jean-Marc Bouchet fait noter que l'adoption du régime de fiscalité professionnelle unique flèche l'intégralité de la cotisation foncière des entreprises (CFE) vers la CCPC et qu'il convient que cette dernière vote un taux consolidé (communes + communauté). Le projet de délibération est erroné s'agissant du taux de CFE qui doit donc être soustrait du vote et être reporté à une séance suivante après qu'il ait pu être déterminé exactement (il résulte du taux moyen pondéré appliqué par les communes membres).

M. Xavier Brand interpelle M. Daniel Bouchet au sujet d'un article de presse relatant le conseil municipal de Cruseilles au cours de laquelle l'augmentation des taux communautaires avait été abordée et accompagnée de commentaires critiques sur la politique d'investissement de la CCPC. M. Daniel Bouchet indique qu'il avait souhaité informer les membres du conseil municipal, en tant que garant des finances intercommunales et pour préparer les esprits.

Départ de M. Vincent Humbert

20. VOTE DU TAUX 2018 DE LA TAXE DES ORDURES MENAGERES *VOTEE A L'UNANIMITE*

M. le président rappelle aux membres que la CCPC est compétente en matière de déchets, et qu'elle a, depuis de nombreuses années, choisi de faire financer le service par la TEOM assise sur le foncier bâti.

M. Daniel Bouchet souligne que l'augmentation de 7 % rapportera 100 000 euros supplémentaires à la collectivité.

Mme Christine Megevand souligne qu'il y a toujours un mécontentement des usagers vis-à-vis de la déchetterie ; M. Christian Bunz l'informe que les services sont en train de travailler sur le règlement intérieur, un questionnaire va voir le jour.

M. Jean-Marc Bouchet s'interroge sur le bénéfice que se font les propriétaires sur la taxe d'ordures ménagères auprès de leurs locataires. Il lui est précisé qu'il s'agit d'une relation privée et que les justificatifs devraient être exigés.

21. VOTE DES SUBVENTIONS EXERCICE 2018, **VOTEE A L'UNANIMITE**

Les subventions suivantes sont attribuées pour 2018 :

Fournisseur	subvention 2018
ADMR	40 000.00
SSIAD	5 800.00
ANIM'AGE	1 000.00
OGEC école privée (maternelles)	57 213,91
OGEC école privée (élémentaires)	47 673,22
Groupement du personnel	1 440.00
Allo stop alcool	800.00
Mission locale du bassin genevois	15 671.47
Mission locale du bassin annécien	500.00
Ferme de Chosal	4 000.00
Ferme de Chosal - sub. exceptionnelle	3 500.00
Table interactive numérique	
ADATEEP	500.00
Ecole de musique	52 800.00
Collège Louis Armand - projet « alcool »	1 250.00
RESERVE	4 765.40
Total	236 914.00

22. VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE VOVRAY-EN-BORNES, **VOTEE A L'UNANIMITE**

23. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU GYMNASSE DE CRUSEILLES **VOTEE A L'UNANIMITE**

24. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES VALIDATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2018 D'ALTER ALPA **VOTEE A L'UNANIMITE**

25. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS DE CRUSEILLES **VOTEE A L'UNANIMITE**

26. CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'A.D.M.R. **VOTEE A L'UNANIMITE**

27. CONVENTION TRANSITOIRE FIXANT LES CONDITIONS D'INTERVENTIONS RELATIVES AUX AIDES APPORTEES AUX PROJETS DE LA SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE VAL'FRUIT **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. Le président précise que la société coopérative agricole Val'fruits située sur la commune de Cercier développe un projet d'agrandissement de la salle de conditionnement et de création d'un magasin de vente. La CCPC ne formule qu'un avis sur cette intervention régionale.

PISCINE

28. MISE EN PLACE DE LA REGIE DE RECETTES DE LA PISCINE - retirée

29. CENTRE NAUTIQUE DE L'ESPACE BERNARD PELLARIN NOUVELLE TARIFICATION 2018 **VOTEE A L'UNANIMITE**

30. CENTRE NAUTIQUE DE L'ESPACE BERNARD PELLARIN CARTES RESERVEES - SAISON 2018, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. André Vesin rappelle aux membres que 300 cartes réservées ont été distribuées l'année dernière aux élus, 118 ont été renvoyées à la CCPC, ce qui représente 40 %.

COMMANDE PUBLIQUE

31. AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS A LA CONSTRUCTION D'UN AUVENT POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE DE CRUSEILLES **VOTEE A L'UNANIMITE**

32. CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ET D'EQUIPEMENTS PERISCOLAIRES A VOVRAY-EN-BORNES : ATTRIBUTION DU LOT N°8 ISOLATION ET PEINTURES EXTERIEURES SUITE A NEGOCIATION **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. François Richer indique que le lot 8 « isolation, peintures extérieures » n'a pas été attribué dans la mesure où celui-ci a fait l'objet d'une négociation avec les soumissionnaires. Au regard de la décision de la CAO ad hoc, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer le marché à l'entreprise MTB.

DOMANIALITE

33. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SERVICE DE VENTE DE PRODUITS LOCAUX A EMPORTEUR RECONDUCTION DE CONTRAT, **VOTEE A L'UNANIMITE**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

34. ZAE LES VOISINS LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR MANDAT D'AMENAGEMENT, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le président rappelle qu'au vu de l'ampleur du projet et pour pouvoir entrer dans une phase opérationnelle, il apparaît nécessaire de confier un mandat d'aménagement à un prestataire spécialisé qui sera chargé d'organiser et de suivre les études préalables pour déterminer la faisabilité de la ZAE.

TRANSPORTS SCOLAIRES

35. CONVENTION DE FINANCEMENT CONCERNANT LA SIGNALISATION DES ARRETS DE CAR ENTRE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES ET LA CCPC **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. Bernard Saillant explique que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles sollicite une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Autorité Organisatrice de Premier Rang des Transports Scolaires pour une participation financière de 100 et 50 % du montant hors-taxes des travaux de marquage et traçage au sol de 68 arrêts de car implantés sur son territoire.

SERVICES TECHNIQUES

36. AUTORISATION AU PRESIDENT D'ESTER EN JUSTICE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DANS LE CADRE DU CONTENTIEUX RELATIF AU BRANCHEMENT D'EAUX USEES DE MONSIEUR ET MADAME BRUSSOZ, **VOTEE A L'UNANIMITE**

37. VALIDATION ET ARRET DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE COPPONEX, **VOTEE A L'UNANIMITE**

38. VALIDATION ET ARRET DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE VOVRAY EN BORNES, **VOTEE A L'UNANIMITE**

39. CREATION D'UNE PRESTATION DE TELETRANSMISSION DE DONNEES DE COMPTEUR D'EAU, **VOTEE A L'UNANIMITE**

Questions diverses

M. Louis Jacquemoud rappelle que l'EPF viendra faire une présentation en Bureau le 24 avril 2018. La mise en place d'une « foncière » fera l'objet d'une présentation distincte qui s'adresse à l'ensemble des communes et communautés de communes adhérentes. Il rappelle que la foncière a pour objet la constitution, la gestion et l'exploitation d'un portefeuille immobilier doté d'une affectation commerciale, industrielle, d'exploitation, d'habitation. La foncière opère à tous les niveaux pour valoriser, commercialiser et entretenir son patrimoine et fait ainsi intervenir de nombreux corps de métiers et notamment de l'immobilier. Il précise que la CCPC est l'un des principaux territoires bénéficiaires des interventions de l'EPF.

M. Le président informe qu'une réunion est organisée le 24 avril 2018 de 8h30 à 17h30 par le Grand Anancy dans le cadre de l'élaboration de son projet de territoire. Ce séminaire sera consacré aux relations avec les territoires voisins. M. le président informe qu'une réunion est organisée le 24 avril 2018 de 8h30 à 17h30 par le Grand Anancy dans le cadre de l'élaboration de son projet de territoire. Ce séminaire sera consacré aux relations avec les territoires voisins. M. Jean-Marc Bouchet précise que l'idée d'organiser des séminaires est intéressante mais il invite ses collègues à assister aussi aux conseils de l'Agglomération et aux conseils municipaux d'Anancy afin de voir comment sont prises les décisions et comment cela se passe par rapport aux communes membres.

M. Gilles Pecci demande également une rectification sur le même procès-verbal, et dans les questions diverses : M. le président informe les membres du conseil communautaire qu'une rencontre avec le Préfet a été organisée au sujet du projet de fermeture de la Trésorerie, à laquelle a participé M. Gilles Pecci, également à l'initiative de cette entrevue. Il précise qu'aucune décision n'a été prise pour le moment. M. le président ajoute qu'un courrier à l'attention de M. le Préfet a été fait pour réitérer la volonté de la CCPC de s'opposer à la fermeture envisagée avec les arguments nécessaires.

M. le président donne la parole à M. Louis Jacquemoud, au sujet du marché de l'école de Vovray pour lequel son neveu s'estime lésé.

M. le président réaffirme que tout conseiller intéressé doit se retirer lors de l'examen d'une délibération pour ne pas influencer le vote, mesure destinée à le mettre à l'abri d'un conflit d'intérêt.

M. Louis Jacquemoud expose néanmoins les motifs d'un recours gracieux de l'entreprise, moins disante avec une offre sensiblement inférieure à l'estimation du maître d'œuvre et qui conteste la notation de sa valeur technique.

M. le président répond qu'une réponse écrite a été apportée à ce recours et qu'il s'en tiendra à ce commentaire.

M. Jacquemoud remercie l'administration de la précision du courrier de réponse mais reste perplexe sur la légitimité de la commission d'appel d'offres, la présence des membres qui la composent et l'objectivité de son choix. Il ajoute que la commission n'a pas non plus tenu compte de l'attribution d'un autre marché à l'entreprise en concurrence avec celle de son neveu, au cours de la même séance du conseil communautaire. Il poursuit sur les notes attribuées et le faible écart de points qui aurait pu aboutir à un résultat différent.

M. le président rappelle que l'attribution s'est passée en toute légalité.

Il relit le texte écrit sur le PV du 27.02.2017 « M. Louis Jacquemoud demande à M. le Président de reporter le vote du lot «électricité» afin d'avoir des explications sur son attribution, lot pour lequel la société «JACQUEMOUD», a soumissionné sans succès, une entreprise installée en dehors du territoire intercommunal ayant été retenue. Il précise que de nombreuses personnes l'interpellent sur ce refus. M. le Président indique à M. Louis Jacquemoud de bien vouloir sortir de la salle lors de la présentation de cette délibération et donne la parole à M. Jean-Philippe Gazu afin d'en expliquer les raisons. Ce dernier précise que tout conseiller, intéressé personnellement de près ou de loin à une affaire, est susceptible de nuire à la sérénité des débats et qu'il est tenu de se retirer de la séance sous peine d'invalidité de la délibération. M. Louis Jacquemoud quitte la salle. Pour lever toute ambiguïté quant aux conditions d'attribution du marché et sur la délibération présentée, M. le Président donne la parole tour à tour à messieurs Saillant, Gazu et Coquille. Ces derniers font part aux conseillers communautaires de tous les éléments (d'ordre juridique, technique,...) ayant conduit, dans le cadre du marché, à ne pas retenir l'entreprise précitée. Une fois les explications données, M. le Président insiste sur la régularité de la procédure en indiquant que les règles ont été, en tous points, parfaitement respectées. » M. Jean-Marc Bouchet estime que la démarche est contreproductive et que le gérant de la société aurait dû prendre rendez-vous directement avec le président pour s'en expliquer. Ce point de vue ne convainc pas M. Louis Jacquemoud qui juge que la CCPC ferme la porte aux petites entreprises locales.

En réponse à M. Jacquemoud, M. le président demande de ne pas conclure de façon hâtive sous le coup de l'émotion et remercie M. Jean-Marc Bouchet pour ses propos.

- : -

M. André Vesin informe ses collègues que M. Frank Giboni est le nouveau président « Festival des musiques du Faucigny ».